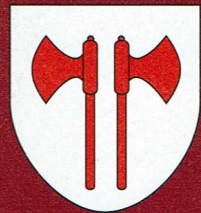
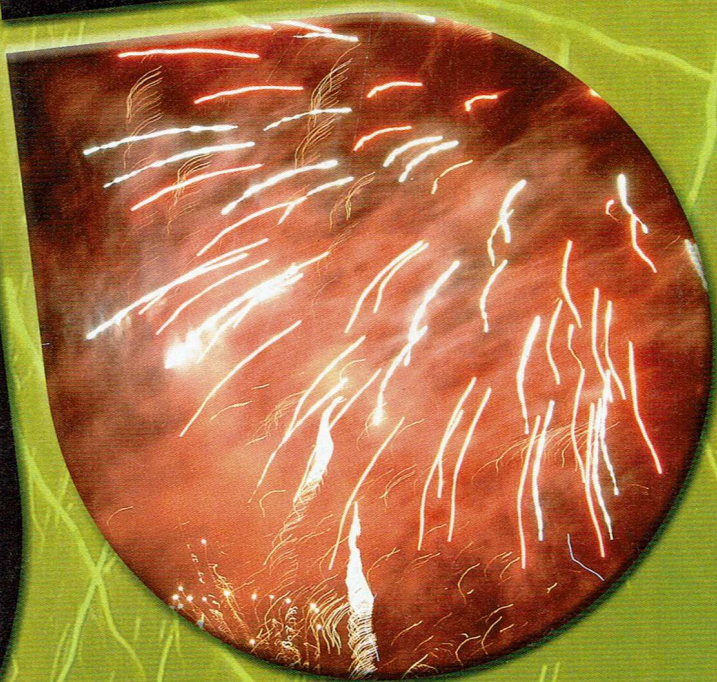


BOURBRIAC



Bourbriac Boulvriag



Bulletin Municipal de Bourbriac

Septembre 2009 • n°45



Tour de
Koat Liou



Annuaire municipal

Mairie - 11 place du Centre

ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
le samedi matin de 9h à 12h

E-mail : Mairie.bourbriac@wanadoo.fr

Téléphone 02 96 43 40 21

Télécopie 02 96 43 60 17

Mission locale (Mairie)- 2^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h

+ Rendez-vous : 02 96 40 17 30

Bibliothèque municipale, 2^{ème} étage de la mairie

ouverte le mardi de 9h30 à 11h30, le mercredi de 16h à 18h
le vendredi de 16h30 à 19h et le samedi de 10h à 12h

E-mail : cyber.bourbriac@wanadoo.fr

Téléphone 02 96 43 62 25

FERMÉE Août et Noël

Perception - Permanences en mairie : mardi et jeudi de 9h à 11h45

Téléphone 02 96 40 16 70

A.P.I.A.M.H. Association pour l'intervention auprès des malades et handicapés

2, pl. du Vally 22200 Guingamp

Perm. : mairie 3^{ème} lundi du mois de 14h30 à 16h sans rendez-vous

Téléphone 02 96 44 41 08

Portable 06 63 80 36 59

C.P.A.M. - Permanence tous les lundis de 11h00 à 12h30 - Mairie - Sans rendez-vous

Assistantes sociales : sur rendez-vous - M.S.A.

Téléphone 02 96 40 10 40

Centre médico-social de Guingamp et Régime général

Téléphone 02 96 40 10 30

En mairie sur rendez-vous

Service d'aide au maintien à domicile (S.A.M.A.D.) 1, rue de Tournemine

Téléphone 02 96 43 49 28

bureau ouvert de 13h30 à 17h30 et samedi 8h30 à 12h00

Fax 02 96 43 49 29

Communauté de Communes - 1, rue de Tournemine

Email : communaute.com.bourbriac@wanadoo.fr

Ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Téléphone 02 96 43 60 11

de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Télécopie 02 96 43 69 98

Déchetterie - route du Danouët

Téléphone 02 96 43 64 91

ouverte le lundi de 13h30 à 17h30

les mercredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Conciliateur de justice permanence en mairie le 1er jeudi de chaque mois

Tél. 02 96 43 40 21

de 13h30 à 17h00, uniquement sur rendez-vous (s'adresser au secrétariat)

Gendarmerie - 17 rue des Menhirs

Tél. 02 96 43 40 18

ouverture bureau : lundi 8h00 à 12h00 - jeudi et samedi : 14h00 à 18h00

ou 17

Sous-préfecture de Guingamp - 34, rue Maréchal Joffre

Téléphone 02 96 40 16 40

Renseignements relatifs aux démarches administratives

Téléphone 08 21 50 30 22

Nécrologie



Au terme d'une longue vie et de soixante trois années passées à Bourbriac, le docteur Jean-Michel Martin nous a quitté le 28 juin. Hommage lui a été rendu en préambule de la cérémonie religieuse puis lors de la séance de Conseil Municipal durant laquelle un moment de recueillement a été observé.

Maire de Bourbriac durant trente ans – un record absolu – de 1953 à 1983 il a conduit une œuvre municipale importante qui a été rappelée. Personnalité forte et charismatique, il a animé les cinq municipalités qu'il a présidé. On leur doit l'électrification de la commune, l'assainissement collectif, la mise en place du réseau public de l'eau au bourg, le collège, deux écoles, la rénovation totale du réseau routier, le centre de secours, le terrain de football, le remembrement, ...

Son action a été distinguée par son successeur, M. Louis Bourgès qui lui a fait voter l'attribution du titre de maire honoraire de Bourbriac, en reconnaissance de toute l'œuvre qu'il a réalisée au service de ses concitoyens. Rappelons enfin que le Docteur Martin a été Conseiller général du canton de Bourbriac de 1955 à 1967, soit deux mandats.

Au nom de la population de la commune et du conseil municipal, le maire a présenté à Madame Martin et toute sa famille nos condoléances attristées et les a assuré de notre sympathie.

Le Docteur Martin a été inhumé dans le caveau familial à la Roche-Maurice.

Sommaire

Informations Annuaire Municipal Tarifs communaux	2
Edito Le mot de la municipalité	3
Budget communal 2009	4
La cantine	6
Notre site	8
Expo Christophe Le Brézellec	10
Associations	12
Infos Pompe à chaleur	13
Environnement Quelques conseils...	14
Fleurissement	15
Planning Salle des Forges + Tarifs communaux	16



Q u'une crise brutale, violente soit venue frapper à nos portes, nul ne l'ignore.

L'économie dans son ensemble et les budgets des ménages s'en trouvent affectés ou modifiés et chacun, au niveau de préoccupation qui est le sien peut en porter témoignage.

De même, les budgets des collectivités revoient leurs recettes à la baisse : les dotations de l'Etat stagnent ou diminuent, le Conseil Général attribue une enveloppe « fermée » de subvention pour 6 ans dans le cadre d'un contrat de territoire ; les concours financiers de l'Europe sont plus sélectifs.

Il faut désormais prendre en compte cette nouvelle donne sans pour autant cesser d'investir et d'apporter à notre territoire les outils de son développement et les services à la population. C'est aussi une façon efficace de soutenir l'activité économique de notre région.

Le budget 2009 présenté dans les pays intérieurs prétend, à notre modeste niveau, contribuer à le faire...

La Municipalité

RÉDACTION
Commission Information
et Communication
de l'équipe municipale de Bourbriac

IMPRIMERIE & MISE EN PAGE
Roudenn Grafik Guingamp
Tél. : 02 96 119 700



Budget principal de la Communal 2009

Présentation budgétaire

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 836 581 €, soit une variation de + 24 215 € par rapport à 2008.

L'excédent net prévisionnel destiné à financer la section d'investissement est de 414 000 €. Les normes de comptabilité publique ayant changées entre 2008 et 2009, cet excédent ne peut être directement comparé au précédent (645 000 €). A périmètre identique, l'excédent 2009 serait en diminution de 8 000 €.

En recettes les dotations de l'Etat qui représentent 53 % des ressources de la commune (936 024 €) baissent de 24 000 €, les impôts locaux se montent à 546 700 € (31 % des ressources communales).

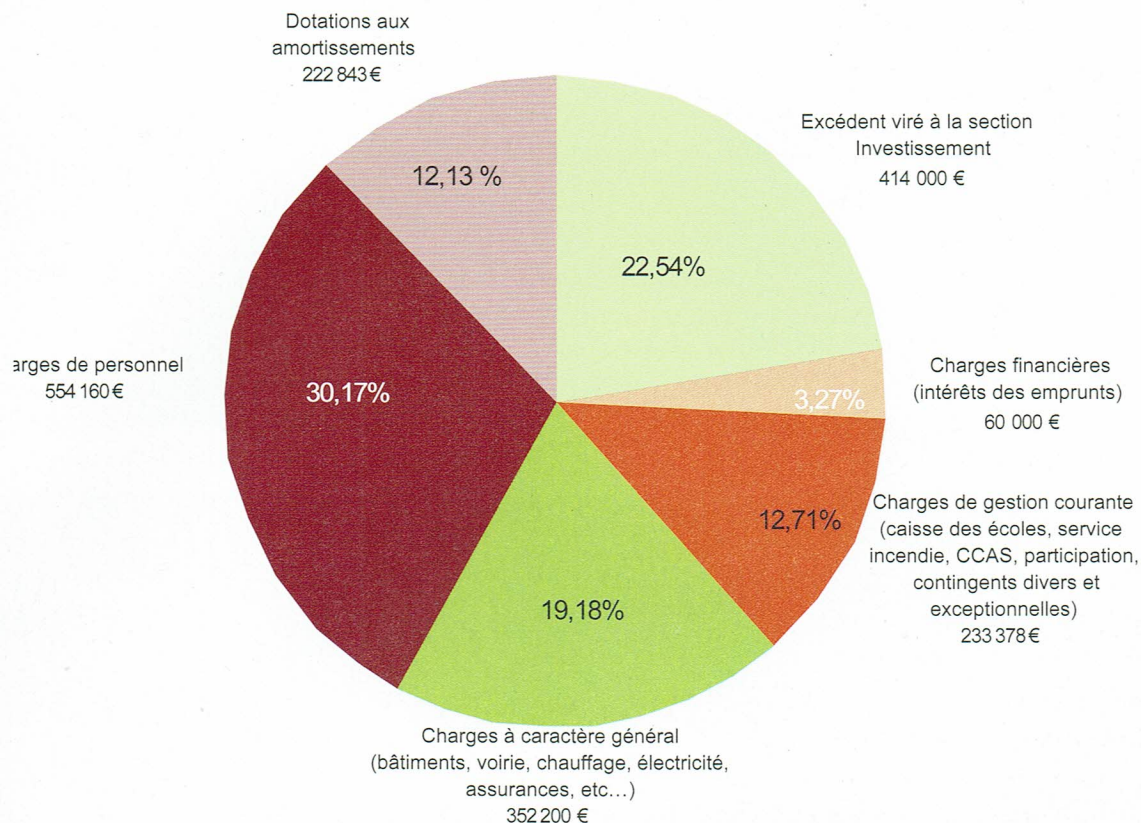
Les principaux programmes d'investissement concernent la voirie (6 kms), la réalisation de trottoirs et d'enrobés (lotissement du Courjou, rue de Pont Jilez, rue de Porz Kergus), l'extension de la cour de l'école primaire, des travaux divers sur les bâtiments communaux, choix des maîtres d'œuvre pour l'extension de la salle des Forges, l'aménagement des terrains de Koz Kastell et de l'aire de jeux et de loisirs de Roudoué.

Le parc informatique de l'école primaire et de la bibliothèque est renouvelé.

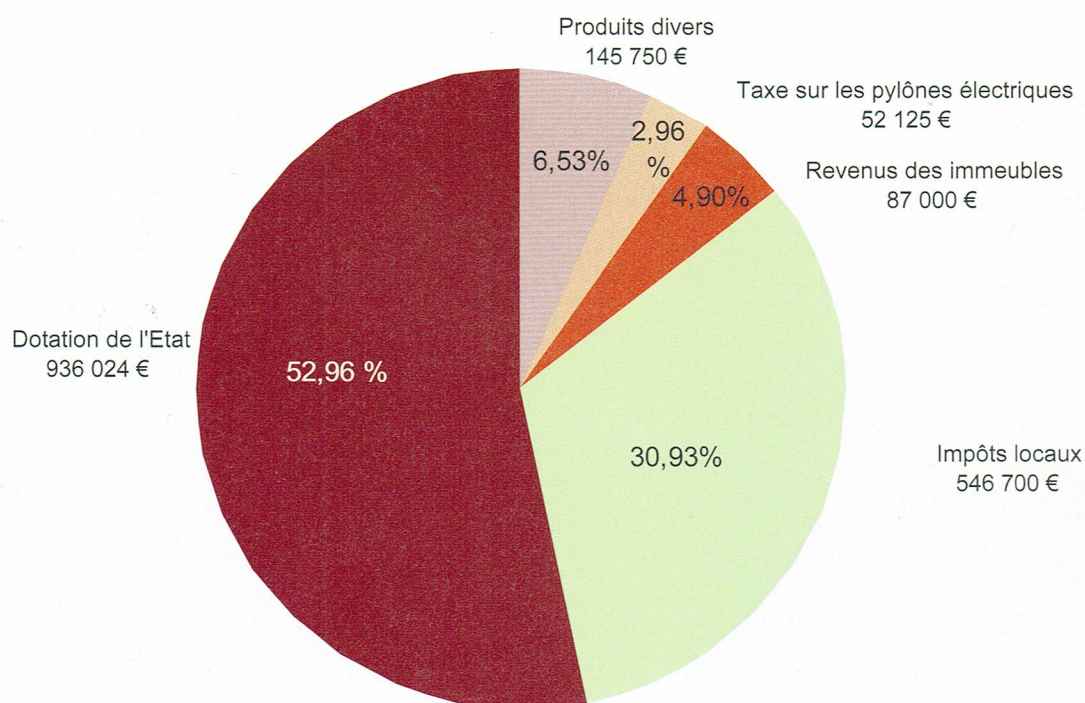
Taux d'imposition : le conseil municipal reconduit les taux des années antérieures.

TAXES	TAUX DE BOURBRIAC	TAUX MOYENS DÉPARTEMENTAUX (CHIFFRES 2008)
Taxe d'habitation	12,84 %	17,46%
Foncier bâti	15,70 %	20,94%
Foncier non bâti	68,43%	68,89%
Taxe professionnelle	13,40%	15,87% (moyenne nationale)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 836 581 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 836 581 €





Coup de projecteur sur : le restaurant scolaire

Nous vous proposons une journée en immersion dans ce service avec des équipements aux normes.

Cette cuisine ouverte à la rentrée de septembre 2002, accueille chaque jour en deux services les enfants issus des écoles maternelle et primaire des écoles publiques et de l'école de St-Briac...

En effet, près de 90 % des enfants scolarisés dans les écoles publiques sont rationnaires.

Plus de 250 repas sont servis chaque jours. Le fruit du hasard ? La recette du savoir-faire ?

En tous cas un savant dosage de compétences.



8 H :
Réception des marchandises

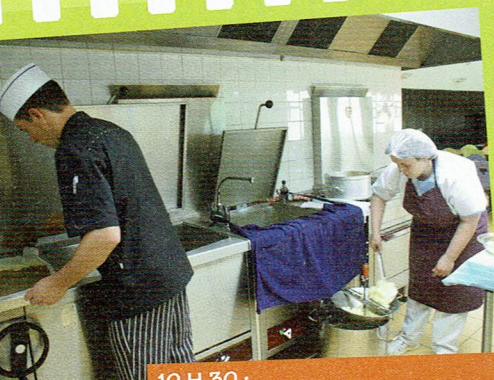


8 H 15 :
Epluchage des légumes



9 H 15 :
Lavage de la salade





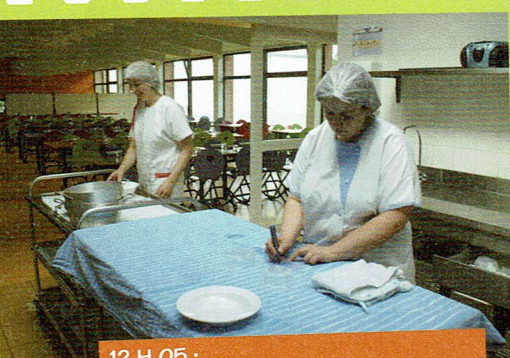
10 H 30 :
Préparation du hachi parmentier



10 H 45 :
Préparation des tables



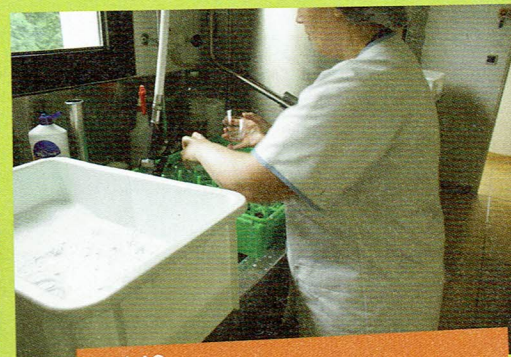
12 H 00 :
1^{er} service



12 H 05 :
Echantillon de prélèvement



12 H 45 :
2^{ème} service



14 H 40 :
Vaisselle et nettoyage

LUNDI

TABOULET

HACHI PARMENTIER
SALADE VERTE

COMPOTE DE POMME

MARDI

MACEDOINE DE LEGUME

SAUCISSE LENTILLE

FROMAGE / FRUIT

Notre Site



[Accueil](#) | [Contact](#)

- ▼ [La Commune](#)
- ▼ [Le Patrimoine](#)
- ▼ [La Vie Economique](#)
- ▼ [La Vie Associative](#)

LA VIE COMMUNALE

Les **horaires** d'ouverture de la mairie

Les **délibérations** du conseil en ligne !

Les **démarches administratives** retrouvez tous les formulaires et les démarches pour l'obtention d'une carte identité, pour déposer un permis de construire...



Travaux effectués :

- Aménagement de la rue de Pont Jilez
- Aménagement des rues de Pont Dider et de Pors Kergus...
- Scellement des tampons et des grilles dans les rues...
- Agrandissement de la cour de l'école publique...

SORTIR ...

Consultez le **calendrier 2009** des animations de la commune

ON EN PARLE ...

Nos rivières contiennent encore trop de pesticides, que fait votre commune et vous que pouvez-vous faire ?

>>> **article avril 2009** (format PDF - 263 ko)

INFOS EVENEMENTS

TOURISME

L'office de tourisme, les heures d'ouverture pour mieux vous servir

> > > [plus d'infos](#)

Vous souhaitez nous faire part de vos remarques, suggestions... sur le site internet de notre commune

[contactez-nous !](#)



Mairie - Ti ker - Hent Dré - 22390 Bourbriac * 02 96 43 40 21 * mairie.bourbriac@wanadoo.fr

Le site de la commune de BOURBRIAC a été mis en ligne début janvier 2009, ce site a été réalisé par la commission informations, c'est un nouveau moyen de communication qu'il ne faut pas négliger au jour d'aujourd'hui.

Cet outil permet à la municipalité de vous transmettre des actualités sur la commune (travaux, délibérations conseil municipal, état civil...).

Sur la page d'accueil, vous trouvez un bandeau déroulant « INFOS EVENEMENTS », nous y indiquons les derniers évènements.

Si vous avez des suggestions, des photos, des remarques, n'hésitez pas à nous en faire part (lien «contact» sur le site).

Le site comprend quatre thèmes principaux.



1 LA COMMUNE :

dans cette rubrique vous retrouvez,

- Les membres du conseil municipal avec les différentes commissions.
- Toutes les délibérations du conseil municipal.
- Les services municipaux :
 - La mairie (horaires, tél...)
 - Les services techniques
 - La bibliothèque (horaires, règlement intérieur...)
 - Le restaurant scolaire
- La salle des forges (Planning d'occupation, tarifs...).
- Les écoles (activités, effectifs...)
- Le foyer logements (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).
- Les démarches administratives (téléchargement imprimés en format PDF).
- L'état civil.
- L'intercommunalité.

2 LE PATRIMOINE :

- L'histoire
- La géographie
- Le patrimoine
- Quelques photos

3 LA VIE ÉCONOMIQUE :

- Les commerces (coordonnées, site...)
- Les artisans (coordonnées, site...)
- Les prestations libérales et les prestataires de services (coordonnées, site...)
- L'office du tourisme (horaires, carte...).

4 LA VIE ASSOCIATIVE :

- Les associations culturelles (activités, coordonnées responsables...)
- Les associations sportives (activités, coordonnées responsables...).
- Les associations diverses (activités, coordonnées responsables...)
- L'agenda (différentes manifestations sur la commune).





Christophe Le Brézellec

Un artiste peintre briacin autodidacte nous présente ses gravures.



Après avoir exposé dans un grand nombre de ville bretonne, mais aussi à l'étranger (pays de Galles, Cornouaille, Luxembourg, Chine...).

Une exposition lui a été consacré à la mairie en début d'année.

Passionné par l'histoire, les mythes et les légendes des cultures anciennes, par la pensée et l'imaginaire de l'humanité, et en particulier par la civilisation celtique, fille des grandes forêts de l'Europe centrale. J'ai parcouru les vestiges de la sylvie armoricaine puisant en grande partie mon inspiration dans le chant des écorces et la musique des branches.

Parallèlement à mes recherches sur l'univers mental des Celtes, je me suis replongé dans la forêt, grande inspiratrice des cultures nord occidentales. Parcourant les lambeaux de forêt armoricains, j'ai observé, écouté, humé... Au cours de ces errances sylvestres j'ai découvert ces traces de vers dendrophages d'abord sur les troncs et branches d'arbres morts puis sur la partie tendre des écorces, le liber, là où circule la sève. Au premier regard, elles m'ont fait penser aux figures des monnaies gauloises, notamment armoricaines. Ramassant quelques fragments d'écorces j'ai commencé à les peindre et depuis je n'ai cessé d'agiter le pinceau.

Je considère ces écorces comme mémoire d'arbre, comme un équilibre entre ma raison façonnée par mes

études, et mon intuition, héritée des tréfonds de ma mémoire ancestrale et de mes liens avec la nature ; un pont entre la nature et moi et la nature hors de moi.

L'arbre est le lien qui m'unit au sacré, un pont entre le réel et l'imaginaire, entre passé, présent et futur.

Depuis quelques années j'ai également commencé à peindre sur des planches, conservant toujours le bois comme support.

Je travaille essentiellement à la peinture acrylique, par juxtaposition d'éléments symboliques.

A mettre en parallèle aux peintures sur écorces :

Lorsqu'un arbre meurt son écorce se détache, laissant sur certaines d'entre elles une écriture mystérieuse, une mémoire d'arbre.





La Commune de Bourbriac est riche de près de 35 associations.

Chaque année la vie associative de notre commune est plus riche et plus diversifiée ; signe d'un indéniable dynamisme, que la municipalité, toujours proche de leurs besoins encourage, tant par les équipements mis à leur disposition que par les aides financières votées lors du budget.

Pour permettre à toutes les associations sportives et culturelles de notre commune de valoriser leurs actions dans les meilleures conditions et de permettre à chacun, enfants comme adultes de pouvoir trouver une activité qui lui convienne, la commission Sports, Culture, Vie associative a souhaité créer un évènement en organisant la :

1^{ère} édition du forum des associations sportives et culturelles de Bourbriac.

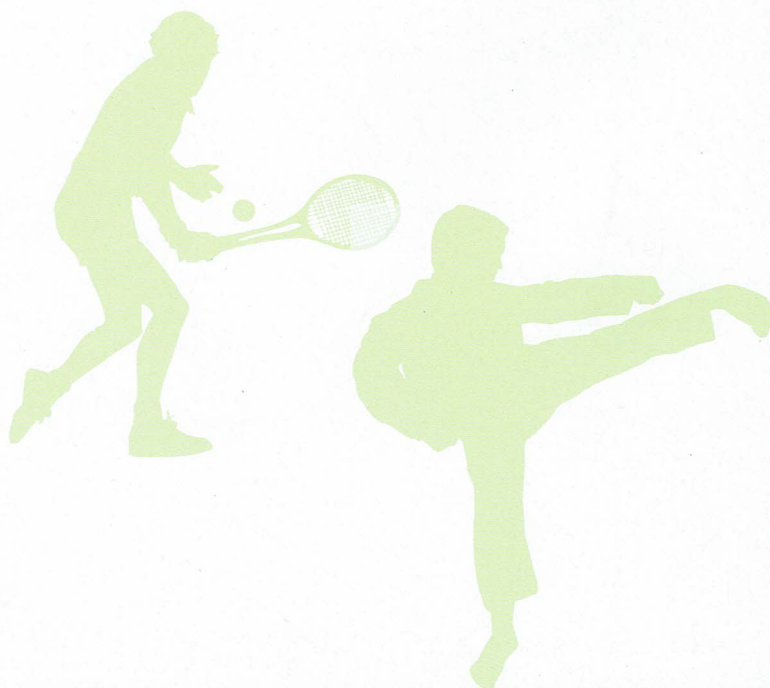
**Elle aura lieu le samedi 5 septembre 2009
De 9 heures à 17 heures dans les locaux de « Koz Kastell ».**

FORUM des ASSOCIATIONS

**samedi
5
SEPTEMBRE**

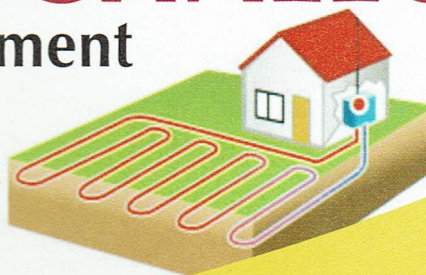
Liste des associations sportives, culturelles et diverses, invitées à cette 1^{ère} édition du forum :

- Union Sportive Briacine Football
- Union Sportive Briacine Handball
- Judo Club briacin
- Tennis Club briacin
- Trad Yoga
- Amicale laïque :
 - Activité gymnastique féminine
 - Activité tennis de table
- Bagad Boulvriag
- Centre culturel breton
- Bibliothèque municipale
- Association cibistes
- La Courte Echelle :
 - Activité Badminton
 - Atelier Loisirs créatifs
 - Atelier informatique
 - Chorale
 - Activité Enfance Jeunesse



POMPE à CHALEUR

Bien choisir son équipement



Une bonne installation, c'est ...

Le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes-d'Armor (SDE 22) est propriétaire du réseau électrique de distribution publique par délégation des communes.

Electricité Réseau Distribution de France (ERDF) en est le gestionnaire. A ce titre, il assure l'entretien, les dépannages et certains travaux d'investissements.

Dans grands nombres de situations, c'est donc le Syndicat Départemental d'Électricité et ses entreprises prestataires qui réalisent les travaux sur les réseaux électriques dans vos communes (renforcement dans le cas de mauvaises qualités d'alimentations, extensions lors du raccordement de nouvelles constructions...).

- S'assurer auprès de son installateur de la mise en place d'un régulateur de charge au démarrage (respect de la norme NFC 15100)
Exemple : moteur du compresseur à vitesse variable de type INVERTER.

- Pour une maison située à plus de 400 mètres d'un poste de transformation, privilégier un équipement triphasé.

- Prendre conseil auprès de son installateur, le SDE 22, ERDF ou votre mairie.

Sans précaution, vous risquez...

la mise en défaut de l'installation suite à une charge trop lourde sur le réseau au démarrage

Et ses conséquences ...

Pour vous

Absence de chauffage •
(la pompe à chaleur ne fonctionne pas)

Des coûts supplémentaires •
pour mettre votre pompe à chaleur en conformité (norme NFC 15100)

Délai de traitement important •

Pour la collectivité

• Travaux importants sur les réseaux à programmer et financer

• Délai de réalisation :
attente selon les situations entre 6 mois et 1 an

• Mauvaise qualité d'alimentation électrique chez vous et vos voisins

Information complémentaire :

En 2008, le Syndicat Départemental d'Électricité a engagé plus de 1,7 million d'euros pour répondre uniquement à 28 réclamations d'usagers équipés de pompes à chaleur...

Contacts :

Syndicat Départemental d'Électricité - Tél. 02 96 01 20 20 ou sde22@sde22.fr
Accueil raccordement électricité d'ERDF : 0 810 813 327



Quelques conseils d'automne pour un jardin équilibré et naturel !



Les feuilles tombent. Profitez-en pour les utiliser dans le jardin. En effet, si vous les disposez sur vos massifs, avec une épaisseur de cinq centimètres environ, elles vous rendront plusieurs services :

- Protéger les pieds de vos plantes les plus sensibles au gel.
- Empêcher les plantes indésirables de se développer.
- Enrichir le sol en se décomposant.

Pensez-y, réutilisez vos feuilles mortes (et exemptes de maladies),

C'est gratuit et c'est écologique.

Pour beaucoup de plantes, c'est bientôt l'heure du repos. Pour votre gazon aussi. Profitez de l'automne pour l'aérer ou le scarifier. Cela fortifie les racines des graminées. Elles seront donc plus vigoureuses au printemps et pourront faire une sérieuse concurrence aux pissenlits et autres ! (Et cela sans produit chimique). C'est aussi un excellent moyen de se débarrasser de la mousse.

De même si vous envisagez de faire un semis de gazon (sur un nouvel aménagement ou en regarnissage), n'hésitez surtout pas à le faire maintenant. Les pelouses d'automne sont beaucoup moins envahies par les mauvaises herbes que celles semées au printemps.

Préparez un abri pour accueillir les auxiliaires, c'est-à-dire les animaux qui seront les alliés du jardin : dans un endroit bien ensoleillé, disposez

un morceau de botte de paille desserré – les brins disposés horizontalement – et un fagot de tiges creuses (ronce, sureau...). Recouvrez le tout avec une bâche de couleur jaune ou rouge brique (qui attire les chrysopes dont les larves raffolent des pucerons) pour le protéger de la pluie. Votre HLM à auxiliaires est prêt !

L'automne est, avec le printemps, une période particulièrement dynamique pour les "mauvaises" herbes. Si vous n'y prenez pas garde, ces plantes indésirables vont se développer et, pour certaines d'entre elles, monter en graines et constituer autant de ressources pour se diffuser au printemps prochain. Ayez donc le réflexe de les enlever ! Profitez aussi de cette période pour déraciner les vivaces récalcitrantes, comme les chardons ou les rumex.

Des sites internet regorgent de conseils pratiques de jardinage naturel : pour les liens, rendez-vous sur www.sage-blavet.fr – Rubrique « Actualités – Jardiner au naturel »

Attention – Rappel

Tout désherbant chimique est interdite sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts, sur les berges et fossés même à sec ainsi qu'à moins de 5 mètres d'un cours d'eau ou plan d'eau. Les sanctions peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement. Ceci concerne tout le monde : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs.



Lors de leur passage le 30 juin, les membres du jury, composé cette année de :

Gwénaëlle LE GONIDEC

Christelle LE COUSTER

Philippe RONGIER

Marylène LE BON de St Fiacre

ont utilisé les grilles départementales de notation qui intègrent depuis plusieurs années des critères environnementaux tels que :

- L'absence de désherbage chimique aux abords des points d'eau,
- L'économie d'eau avec l'installation de récupérateurs et l'utilisation de plantes pérennes consommant moins d'eau,
- Les techniques alternatives comme le paillage, le binage, l'utilisation de plantes couvre-sol.

CONCOURS DE FLEURISSEMENT COMMUNAL

1^{ÈRE} CATÉGORIE :

Maison avec jardin visible de la rue (<1000 m²)

LE NEINDRE Michel / Rue Hent Garenn

2^{ÈME} CATÉGORIE :

Parc ou grand jardin privé visible de la rue ou ouvert au public (>1000 m²)

COATRIEUX David / Rue de Tournemine

BARBOT Basile / Rest Vraz

MORGAN Keith et Sue / Allée Koat Men

3^{ÈME} CATÉGORIE :

Façade seule fleurie visible de la rue

MALVIS Marcel / Rue Goas Mogn

CROIZIER Germaine / Rue Hent Garenn

HERVE Aurélie / Rue de Koat Liou

4^{ÈME} CATÉGORIE :

Hôtels, restaurants, commerces fleuris

PHARMACIE TOUPIN

BOUCHERIE DIRIDOLLOU

RESTAURANT TY-BREIZH

5^{ÈME} CATÉGORIE :

Hôpitaux, foyers, logements et autres établissements de service public

COMMUNAUTE DE COMMUNES / Rue de Tournemine

9^{ÈME} CATÉGORIE :

Potagers fleuris visibles ou non de la rue

THOMAS Lysiane / Rue de Tournemine

Rue : Rue de Tournemine

Village : REST-VRAZ

KERIOLET

POUL VOAS GUELEN

PALMARES DU PAYS TOURISTIQUE

Le jury du fleurissement a visité votre commune début Juillet.

Elle a obtenu le premier prix dans sa catégorie (2001 à 3000 habitants).

Davis COATRIEUX (Rue de Tournemine) a obtenu le 4^{ème} prix dans la catégorie « Parc et/ou grand jardin visible de la rue ou ouvert au public >1000m² ».

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURBRIAC a obtenu le premier prix dans la catégorie « Hôpitaux, foyers et autres établissements de service public ».

PALMARES DU CONCOURS DEPARTEMENTAL

La commune de Bourbriac a elle obtenu un 4^{ème} prix ex aequo avec les communes de Callac, Grâces, Mur de Bretagne et Pabu.

La Communauté de communes a reçu les encouragements du jury départemental dans sa catégorie.

Toutes nos félicitations aux lauréats pour leurs efforts et leur imagination, ainsi qu'à nos jardiniers (Jean-Michel, Philippe et Mathieu) et l'équipe du service technique, pour leur professionnalisme afin de rendre notre commune toujours plus accueillante.

Planning 2009 Salle de la Vallée des Forges

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
M	1		S	1		M	1		J	1		D	1		M	1	
J	2		D	2		M	2	Don du sang	V	2		L	2		M	2	Don du sang
V	3		L	3		J	3		S	3		M	3		J	3	
S	4		M	4		V	4		D	4	Bal	M	4		V	4	Téléthon
D	5		M	5		S	5	Mariage	L	5		J	5		S	5	Téléthon
L	6		J	6		D	6	Bal	M	6		V	6		D	6	Bal
M	7		V	7		L	7		M	7		S	7		L	7	
M	8		S	8	Mariage	M	8		J	8		D	8	Bal	M	8	
J	9		D	9		M	9		V	9		L	9		M	9	
V	10		L	10		J	10		S	10		M	10		J	10	
S	11	Mariage	M	11		V	11		D	11	Loto	M	11	Repas	V	11	
D	12	Mariage	M	12		S	12	Mariage	L	12		J	12		S	12	Arbre de Noël
L	13		J	13		D	13	Bal	M	13		V	13		D	13	Bal
M	14		V	14	Mariage	L	14		M	14		S	14	Repas	L	14	
M	15		S	15	Mariage	M	15		J	15		D	15	Bal	M	15	
J	16		D	16		M	16		V	16		L	16		M	16	
V	17		L	17		J	17		S	17		M	17		J	17	
S	18	Mariage	M	18		V	18		D	18	Bal	M	18		V	18	Arbre de Noël
D	19	Mariage	M	19		S	19	Mariage	L	19		J	19		S	19	Loto
L	20		J	20		D	20	Mariage	M	20		V	20	AG Repas	D	20	Bal
M	21		V	21	Mariage	L	21		M	21		S	21		L	21	
M	22		S	22	Mariage	M	22		J	22		D	22	Bal	M	22	
J	23		D	23		M	23		V	23		L	23		M	23	
V	24		L	24		J	24		S	24		M	24		J	24	
S	25	Mariage	M	25		V	25		D	25	Bal	M	25		V	25	
D	26		M	26		S	26		L	26		J	26	Repas	S	26	
L	27		J	27		D	27	Bal	M	27		V	27		D	27	Loto
M	28		V	28		L	28		M	28		S	28		L	28	
M	29		S	29	Mariage	M	29		J	29		D	29	Bal	M	29	
J	30		D	30	Mariage	M	30		V	30		L	30		M	30	
V	31		L	31					S	31					J	31	Réveillon

Tarifs communaux 2009

Concessions au cimetière communal

- 30 ans 113,20 €
- 50 ans 204,47 €

Concessions colombarium

- 15 ans 184,90 €
- plaque 92,48 €

Redevance assainissement

- par m³ d'eau consommé 1,53 €

Taxe de raccordement aux égouts 860,00 €

Garderie..... 0,94 € / heure,

payable à la 1/2 heure.
Tarif minimum : 5 €/trim.

- le soir

Cantine enfants maternelles 2,41 €

enfants primaire..... 2,70 €

adultes..... 5,59 €

Bibliothèque..... 10 € / Individuel

15 € / Familial

Le conseil municipal fixe les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2009 pour la LOCATION DE LA SALLE DE LA VALLÉE DES FORGES et SALLE ANNEXE (tarifs en euros).

	ORGANIS. LOCALE	ORG. EXTER.
• Bal - Fest-noz - Fest-deiz	269,84	408,65
• 1 repas avec cuisine	359,03	445,97
• 2 repas avec cuisine	444,29	557,47
• 1 week-end avec cuisine	555,78	622,13
• Grande salle sans cuisine pour buffet	269,84	289,88
• Grande salle sans cuis. assemblée-congrès	222,45	269,84
• Petite salle réunion	gratuit	69,16
• petite salle sans cuis. pour buffet	89,20	134,34
• Arbre de Noël grande salle	gratuit	134,34
• Séances culturelles avec entrées payantes grande salle	134,34	222,45
• Grande salle avec loto	269,84	289,88
• Concert	690,18	-
• Réveillon dansant	557,47	-
• Fest-noz de fin d'année	408,65	-
• Marchands ambulants sans électri.	22,31 avec élect.	31,21
• Salle communale de Saint Houarneau	89,20	-

Les cautions demandées seront du même montant que celui de la location.